

Nombre de conseillers

Membres	11
Présents	10
Représentés	1
Votants	11
Exprimés	11
Pour	11
Contre	0

De la commune

SAINT-SILVAIN-BELLEGARDE

Séance du

19 septembre 2014

L'an deux mille quatorze, le **dix neuf septembre à 20 heures**, le Conseil Municipal de cette commune, dûment convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de **Alain BUJADOUX**.

Etaient présents : M. Alain BUJADOUX, M. Alain GRASS, Mme Isabelle CARTON, M. Jean-Marie BERTRAND, M. Julien MOURLON, Mme Michèle ALOUCHY, M. Pascal REDON, Mme Michèle TIXIER GALLAND M. Frédéric DUPLEIX, M. Rodolphe MARTIN.

Absents/excusés : M. Jacques GALLAND a donné pouvoir à Mme Michèle ALOUCHY

Date de convocation : 13 septembre 2014

M. Jean-Marie BERTRAND a été nommé secrétaire de séance

Objet : Remboursement des frais de formation de l'adjoint technique par la commune de MAUTES

L'adjoint technique de la commune de SAINT-SILVAIN-BELLEGARDE a assisté à une formation payante, délivrée par le CNFPT, « certificat individuel professionnel pour l'utilisation des produits phytosanitaires » pour les communes de SAINT-SILVAIN-BELLEGARDE et MAUTES, communes dans lesquelles il est employé.

La formation a été facturée, en totalité, à la commune de SAINT-SILVAIN-BELLEGARDE.

La Commune de SAINT-SILVAIN-BELLEGARDE doit donc demander à la Commune de MAUTES le remboursement de la moitié de la somme réglée par la Commune au CNFPT.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal accepte de demander le remboursement, à la mairie de MAUTES, de la somme de 110 € correspondant à la moitié de la somme réglée au CNFPT pour couvrir les frais de formation.

Un titre de perception sera établi à cet effet.

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an susdits.
Pour copie conforme

Date d'affichage :

Le Maire,

Acte rendu exécutoire après le dépôt en Sous Préfecture d'AUBUSSON le..... et publication ou notification du.....

Alain BUJADOUX